SOMMAIRE

BANQUE TANGERINE

Couvertures d'assurance fournies avec la carte de crédit Remises Tangerine

- Assurance achats
- Garantie prolongée

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies par la carte de crédit *Remises Tangerine.*

ASSUREUR	TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR
ASSURANT® **American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride** *Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®* 320, rue Bay, bureau 510 Toronto (Ontario) M5H 4A6 Téléphone : 1-855-255-6050 Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997 Site Web de l'Autorité des marchés financiers : **lautorite.qc.ca**	**Banque Tangerine** 3389, av. Steeles Est, bureau 700 Toronto (Ontario) M2H 0A1

Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire de carte principal d'une carte Remises Tangerine qui est une personne physique résidant au Canada.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« Vous », « Votre » et « Vos ») : Titulaire de carte principal ainsi que tout titulaire de carte supplémentaire qui est une personne physique résidant au Canada à qui une carte Remises Tangerine a été émise à la demande du titulaire de carte principal.

Quel est le coût de la Couverture?

Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la Couverture qui est fournie avec la carte Remises Tangerine.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles. Pour connaître l'ensemble des conditions qui s'appliquent, ainsi que toutes les exclusions et limites, veuillez consulter le certificat d'assurance.

	Admissibilité	Indemnités	*Exclusions/Restrictions*
Assurance achats*	**Lorsque Vous achetez des articles personnels neufs (« Articles assurés »), n'importe où dans le monde :** (1) Vous devez payer le coût intégral des Articles assurés avec Votre carte Remises Tangerine; (2) dans les 90 jours de la date d'achat, les Articles assurés sont perdus, volés ou endommagés; **ET** (3) sur l'approbation de Votre demande de règlement, Vous devez : • faire réparer ou remplacer les Articles assurés selon les directives de l'assureur; • payer le coût de la réparation ou du remplacement avec Votre carte Remises Tangerine.	Remboursement du: (1) coût de réparation; ou (2) coût de remplacement; sans dépasser le coût intégral original des Articles assurés porté à Votre carte Remises Tangerine. **Montant maximal :** Limite maximale à vie de 60 000 $ pour les indemnités combinées de l'assurance achats et de la garantie prolongée	***Ne sont pas couverts :*** • ***certains articles comme les articles commandés par la poste, en ligne ou par téléphone qui ne sont pas reçus ou sont reçus en état endommagé, les chèques de voyage, les véhicules motorisés et les composantes/ accessoires connexes*** • ***les sinistres résultant de la disparition mystérieuse***
Garantie prolongée*	**Lorsque Vous achetez des articles personnels neufs (« Articles assurés »), n'importe où dans le monde :** (1) Vous devez payer le coût intégral des Articles assurés avec Votre carte Remises Tangerine; (2) les Articles assurés doivent bénéficier d'une garantie originale du fabricant qui est valable au Canada ou aux États- Unis; (3) Vous devez inscrire auprès de l'assureur les Articles assurés couverts par une garantie originale du fabricant de 5 ans ou plus au cours de la première année de l'achat; (4) pendant la période de couverture, les Articles assurés exigent une réparation ou un remplacement; **ET**	Remboursement du : (1) coût de réparation; ou (2) coût de remplacement; sans dépasser le coût intégral original des Articles assurés porté à Votre carte Remises Tangerine. La garantie prolongée prolonge la garantie originale du fabricant jusqu'à concurrence d'un an de plus. **Montant maximal :** Limite maximale à vie de 60 000 $ pour les indemnités combinées de l'assurance achats et de la garantie prolongée	***Ne sont pas couverts :*** • ***certains articles comme les aéronefs, les véhicules motorisés et les composantes/ accessoires connexes*** • ***les articles achetés ou utilisés par ou pour une entreprise ou dans le but de réaliser un gain commercial*** • ***les réparations ou les remplacements qui ne sont pas prévus au titre de la garantie original du fabricant***

…suite à l'intérieur

…suite du précédent	**Admissibilité**	**Indemnités**	***Exclusions/Restrictions***
	(5) sur l'approbation de Votre demande de règlement, Vous devez : • faire réparer ou remplacer les Articles assurés selon les directives de l'assureur; et • payer le coût de la réparation ou du remplacement avec Votre carte Remises Tangerine.		

**Les indemnités sont en sus de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels Vous êtes couvert.*

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur.

Les indemnités d'un sinistre couvert seront versées dans les 30 jours suivant la réception d'une preuve de sinistre écrite complète. Vous devez fournir un avis de sinistre et une preuve de sinistre écrite dès que cela est possible dans les 90 jours à défaut de quoi Votre demande de règlement peut être refusée. Si l'avis ou la preuve sont fournis après 1 an, Votre demande de règlement ne sera pas payée. Dans le cas où Votre demande de règlement est refusée, Vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités Vous sont versées directement.

Que dois-je faire si j'ai une plainte?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, Vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-855-255-6050** ou en visitant son site Web accessible à :
www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes

Quand la Couverture prend-elle fin?

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que Votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que Vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que Vous cessez d'être admissible à la Couverture.

Puis-je annuler la Couverture?

Cette couverture est incluse avec Votre carte de crédit et ne peut pas être annulée séparément. Si Vous ne voulez pas la Couverture, Vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec Votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit avec d'autres assurances ou pour annuler Votre carte de crédit.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à :
Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/Tangerine/Tangerine_MoneyBack_Cert.pdf

® Assurant is a registered trademark of Assurant, Inc.
Tangerine est une marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse utilisée sous licence.
Mastercard et la marque de commerce Mastercard sont des marques déposées de Mastercard International Inc., utilisées sous licence.